

Formation continue obligatoire des conducteurs de taxi: Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

OCEF
Ondarts
05.64.11.56.82
contact@ocef.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi, délivrée par une préfecture

Prérequis pédagogiques :

Aucun

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

La formation continue obligatoire prévue par l'article R.3120-8-2 du code des transports permet la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi ou de conducteur de voiture de transport avec chauffeur. Ce stage comporte 14 heures de formation, pouvant être fractionnées en quatre périodes de trois heures trente au cours d'une période de deux mois maximum, et est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R.3120-9 du code des transports. L'accomplissement de cette obligation de formation continue est sanctionné par la délivrance d'une attestation de suivi valable cinq ans remise au conducteur sans délai.

Contenu et modalités d'organisation

3 modules d'approfondissement obligatoires • Droit du transport public particulier de personne (T3P) • Réglementation spécifique à l'activité taxis • Sécurité routière 1 module d'approfondissement au choix parmi : • Anglais • Gestion • Prévention et secours civiques COUT : TROIS CENT EUROS (300,00 €) MATERIELS & SUPPORTS : - Ordinateur portable - Vidéoprojecteur - Supports pédagogiques - Powerpoint

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi - **Sans niveau spécifique**

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Permet la validation de la carte professionnelle de conducteur de taxi

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00278512	du 01/01/2022 au 31/12/2022	BAYONNE (64)	OCEF		MON COMPTE FORMATION	FPC
00347329	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Bayonne (64)	OCEF		MON COMPTE FORMATION	FPC
00347330	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Pau (64)	OCEF		MON COMPTE FORMATION	FPC
00427765	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Bayonne (64)	OCEF		MON COMPTE FORMATION	FPC
00427766	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Pau (64)	OCEF		MON COMPTE FORMATION	FPC

00532299

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Bayonne (64)

OCEF

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00532300

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Lescar (64)

OCEF

MON
COMPTE
FORMATION

FPC